

Dialogue

Bulletin d'information de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Vol. 5 No. 17 Septembre 2003

ÉDITION SPÉCIALE

LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT PRÉSERVER UN ESPACE MÉMOIRE ET UN ESPACE VERT UNIQUE À MONTRÉAL

Le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges fera face, au cours des prochaines semaines, à un moment important de son histoire alors que son Plan directeur d'aménagement sera soumis à la consultation publique. Les trois précédents numéros de Dialogue ont présenté les objectifs, les orientations et les dispositions relatives au patrimoine construit de ce plan. La présente édition spéciale en résume le contenu, que vous pourrez apprécier dans les pages suivantes et aborde les questions spécifiques de la construction du mausolée et de la piste cyclable.

Dans le but de permettre à la population d'apprécier notre site tout en respectant notre mission, notre vocation sacrée d'être un cimetière empreint de paix, de sérénité et d'assurer la conservation des sépultures dans le respect et la dignité, nous devons composer avec deux éléments de contexte particulier.

Le premier élément réside dans notre volonté de protéger la zone verte que représente le cimetière. À cet égard, notre institution est prête à s'engager à ne plus faire d'inhumation dans la portion du site appelée « la plaine » le long du chemin de la Côte-des-Neiges, si on lui accorde la possibilité d'avoir recours à l'inhumation en mausolée.

Le plan d'aménagement prévoit, en effet, la construction de deux mausolées au cours des 25 prochaines années, un type d'inhumation qui répond aux usages funéraires modernes ainsi qu'à la demande croissante de diverses commu-

nautés culturelles qui y ont traditionnellement recours. À court terme, le mausolée que nous proposons, situé près du Bois de l'Est, dans un secteur désolant et non structuré, sera largement enfoui afin de s'inscrire harmonieusement dans le site et de répondre aux impératifs environnementaux. Ses murs et son toit terrasse seront, en outre, recou-

verts de végétation pour confirmer la prédominance du végétal sur le construit et fondre le bâtiment, qui sera invisible du domaine public, dans l'environnement naturel. Ce nouveau concept architectural a été développé à la suite des avis formulés par les autorités municipales et par les groupes d'intérêt, qui souhaitaient voir l'impact visuel réduit, et s'inscrit dans l'orientation privilégiée en 1995 lors de la construction du mausolée Ste-Marguerite d'Youville.

Les mausolées apportent une réponse efficace à nos problèmes d'espace parce qu'ils permettent l'inhumation de dix fois plus de



dépouilles, dans un même espace, que la méthode traditionnelle d'inhumation. Ce faisant, ils nous permettent de préserver la plaine située le long du chemin de la Côte-des-Neiges, notre seul autre recours pour l'inhumation, sans le mausolée.

La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal, un organisme à but non lucratif et non subventionné, a besoin pour entretenir le site et assurer tant sa conservation que sa mise en valeur, d'offrir à sa clientèle une gamme complète de services et produits funéraires.

Un deuxième élément pris en considération a trait à l'utilisation, par la Ville de Montréal, d'une bande de terrain de 8 à 12 mètres de large le long du chemin de la Côte-des-Neiges aux fins de l'aménagement d'une piste cyclable. Afin de répondre à cette demande spécifique de la Ville de Montréal, nous devons donc déplacer notre clôture pour éviter que cette piste ne fasse partie intégrante à notre cimetière et ne dérange la quiétude du lieu. En effet, si l'on doit encourager les activités de promenade, de contemplation et de réflexion, il nous faut, par ailleurs, demander aux visiteurs de reporter en d'autres secteurs du mont Royal et à l'extérieur des limites du cimetière les activités mal accordées au caractère religieux.

Depuis son élaboration, entreprise en 1995, le Plan directeur d'aménagement a déjà reçu l'approbation de multiples instances, dont le Comité consultatif sur la protection des biens culturels de Montréal, la Commission Jacques-Viger, le Conseil consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, le Conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et le Comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal. En fait, depuis huit ans, des sommes importantes ont été investies en études diverses afin d'élaborer un projet de qualité, conforme à la vocation du Cimetière et aux exigences du site où il est implanté. Les meilleurs spécialistes, dans leur domaine respectif, ont été mis à contribution et leur collaboration nous a permis de développer un plan d'aménagement d'une grande qualité.

Ce plan s'inscrit dans la longue tradition du Cimetière à l'égard de la protection du mont Royal. En effet, seule la présence du Cimetière, depuis 1854, a permis de préserver cette portion de la montagne qui, autrement, aurait été livrée au développement résidentiel.

Pour en savoir davantage sur notre plan directeur ou sur les activités du cimetière, ou si vous avez des commentaires à formuler, vous pouvez consulter notre site internet www.cimetierenddn.org ou nous contacter au (514) 735-1361. ♦



Yolande Tremblay, Directeur général

LA MISSION DU CIMETIÈRE : EN HARMONIE AVEC CELLE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-MONTRÉAL

La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Montréal est propriétaire de deux sites historiques exceptionnels : la Basilique Notre-Dame de Montréal et le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Dans sa gestion, La Fabrique s'assure du respect de sa mission globale d'être une institution religieuse au service de la communauté chrétienne.

Pour sa part, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un cimetière catholique qui assure la sépulture des défunts tout en offrant les produits et services qui s'y rapportent.

En tant que lieu sacré, le Cimetière est le prolongement de l'Église et vise la commémoration des défunts dans le respect et la dignité. Il témoigne de la foi chrétienne envers la résurrection du Christ et la nôtre à venir. Ce rôle complète la fonction pastorale et apporte aux survivants le réconfort dont ils ont besoin.

Le Cimetière, un organisme sans but lucratif qui ne reçoit aucune subvention de la part des gouvernements, gère ses opérations de manière à permettre leur équilibre financier pour assurer sa pérennité et s'acquitter de ses obligations à long terme.



Maquette du mausolée du Bois de l'Est : une conception innovatrice, qui permet une remarquable intégration à l'environnement.

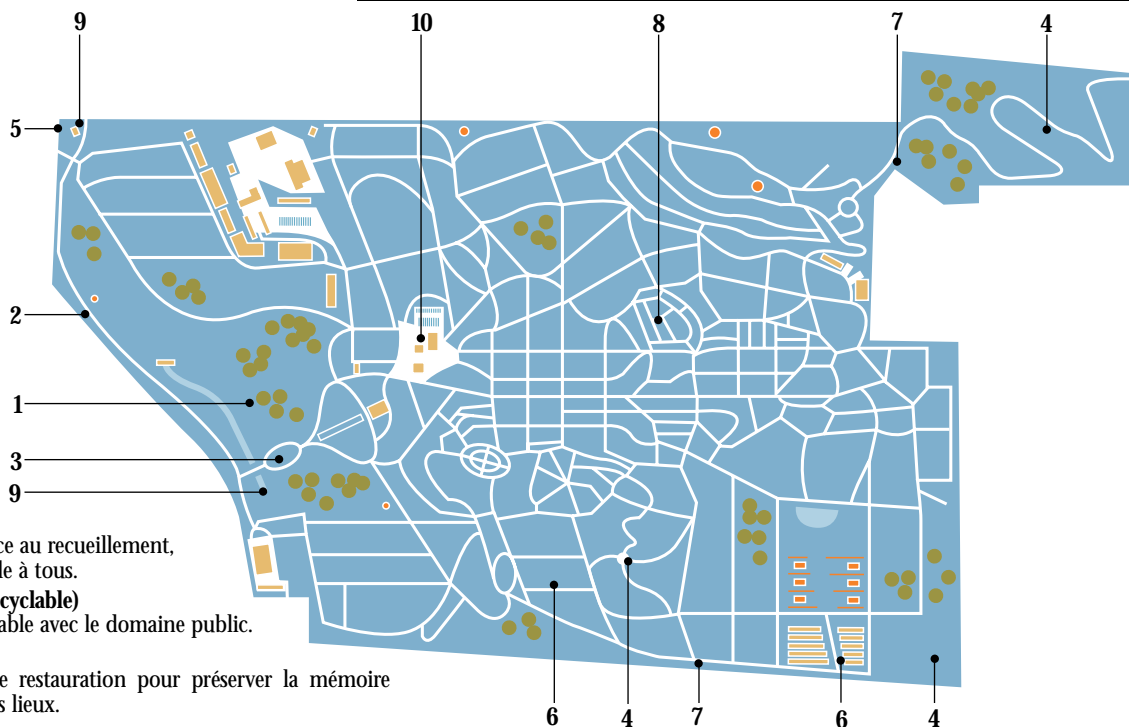
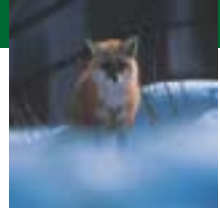
LE MAUSOLÉE : UNE SOLUTION AVANTAGEUSE SUR TOUS LES PLANS

Depuis 1854, près de 900 000 personnes ont été inhumées dans notre Cimetière. Parallèlement à la poursuite de notre mission, nous devons composer avec deux éléments de contexte particuliers. Le premier réside dans notre volonté de protéger la zone verte que représente le Cimetière. Le second tient au fait que notre institution est prête à ne plus faire d'inhumation dans la portion du site appelée « la plaine », le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Dans ce contexte, l'aménagement de deux mausolées de taille moyenne est une solution idéale. En effet, ceux-ci permettront de répondre à la demande au cours des 25 prochaines années, tout en préservant le caractère naturel de la plaine et en offrant au Cimetière, un organisme sans but lucratif et non subventionné, les fonds nécessaires pour réaliser les projets de mise en valeur du site proposés dans son Plan directeur.

Qui plus est, leur architecture fera en sorte que ces mausolées seront intégrés à l'environnement végétal et invisibles du domaine public, dans le respect de la préoccupation environnementale des Montréalais à l'égard du mont Royal.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Internet www.cimetierenddn.org ou appelez au (514) 735-1361.



LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

1 La plaine

Un remarquable espace propice au recueillement, à la contemplation et accessible à tous.

2 Le chemin de ceinture (piste cyclable)

Une interface nature remarquable avec le domaine public.

3 Le patrimoine architectural

Un ambitieux programme de restauration pour préserver la mémoire architecturale et historique des lieux.

4 Les boisés

Un programme de reboisement est prévu, qui ajoutera aux quelque 10 000 arbres qui agrémentent déjà le site.

5 La maison Jarry-dit-Henrichon (entrée Decelles)

La redécouverte de l'histoire du Cimetière sera possible grâce au centre d'interprétation qui sera aménagé dans cette demeure historique.

6 Les mausolées

Un instrument qui permettra au Cimetière de maintenir sa vocation première dans le plus grand respect de l'environnement.

7 Le chemin de traverse

Un nouvel axe de circulation piétonnière, qui constituera un véritable pont entre deux quartiers.

8 Les sentiers et les allées

Piétonnières ou routières, les voies de circulation conserveront leur caractère actuel et continueront à se fondre dans l'environnement naturel du Cimetière.

9 Les activités d'interprétation

À différents endroits, un programme complet proposera diverses activités d'interprétation du Cimetière.

10 Patrimoine et architecture

Une étude patrimoniale et architecturale des bâtiments sera réalisée, qui permettra d'accroître le niveau de connaissance des Montréalais à ce sujet.

11 Un inventaire des arbres

Le programme de reboisement se doublera d'un inventaire complet des arbres du Cimetière, dans le but de planifier minutieusement l'activité en matière arboricole.

12 Un plan de signalisation

Le Cimetière compte pas moins de 55 km de routes, allées et sentiers. Un système simple et discret de signalisation permettra aux visiteurs de trouver plus facilement leur chemin.

Tout en lui permettant de s'acquitter de sa mission, le Plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges représente une véritable assurance-nature pour les Montréalais.

Ses propositions permettront d'assurer la protection de la zone verte que constitue notre Cimetière, tout en pavant la voie à une relation encore plus étroite avec la ville. En voici les meilleurs exemples :

- La poursuite de la mise en valeur de la plaine, le long du chemin de la Côte-des-Neiges, une aire de 85 000 m² sur laquelle la direction du Cimetière est prête à renoncer à de nouvelles inhumations à la demande de la Ville de Montréal.

- Également à la demande de la Ville de Montréal, l'utilisation d'une bande de terrain de 8 à 12 mètres de large le long du chemin de la Côte-des-Neiges aux fins de l'aménagement d'une piste cyclable, soit une interface directe de quelque 10 000 m² avec la ville.

- La réalisation d'un programme de restauration du patrimoine architectural.

- L'amélioration sensible de la qualité environnementale des lieux, grâce à un ambitieux programme de reboisement.

- La préservation de la mémoire historique des lieux par le biais de la création d'un centre d'interprétation à la maison Jarry-dit-Henrichon.

- La préservation de la vocation des lieux dans le respect de l'environnement grâce au recours à

deux mausolées qui se fondront dans le paysage et qui nécessiteront moins d'espace que les modes d'inhumation traditionnels.

- L'aménagement prévu d'un chemin de traverse suivant l'axe nord-sud, à la demande de la Ville de Montréal.

- Le développement d'activités d'interprétation.

- La réalisation d'une étude patrimoniale et architecturale des bâtiments.

- L'implantation d'un chemin de ceinture.

- La réalisation d'un inventaire des arbres du Cimetière.

- Le respect de la hiérarchie des allées et des sentiers.

- L'élaboration d'un plan de signalisation.



DEVENEZ MEMBRE !

LES AMIS(ES) DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Fondé en 1854, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est l'un des plus précieux et des plus remarquables joyaux du patrimoine religieux, culturel, historique, architectural et environnemental de Montréal. Témoin vibrant de l'histoire de la communauté qui l'a vu naître, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges mérite non seulement toute notre attention, mais il mérite également d'être connu et reconnu pour sa formidable richesse.

C'est pour cette raison que, comme l'ont fait plusieurs autres grands cimetières, nous sommes heureux de vous annoncer aujourd'hui la création des Amis(es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Les Amis(es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges constituent un cercle d'intérêt qui a à cœur la préservation, à la mise en valeur et à la promotion du Cimetière et de son riche patrimoine religieux, culturel, historique, architectural et environnemental. De façon plus précise, les Amis(es) ont pour objectifs de :



- faire découvrir à la population les multiples facettes du trésor collectif que représente le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges;
- soutenir les efforts visant l'entretien, la valorisation et la gestion responsable du lieu, dans le respect de sa vocation sacrée et de ses caractéristiques environnementales exceptionnelles.

Avantages conférés aux Amis

- Une carte de membre des Amis(es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, accompagnée de l'épinglette officielle.
- La réception du bulletin d'information *Dialogue* quatre fois par année.
- Une visite du Cimetière réservée exclusivement aux Amis(es) une fois l'an.
- Une paire de billets pour le spectacle *Et la lumière fut* à la Basilique Notre-Dame.
- Une entrée gratuite pour deux personnes à une visite guidée de la Basilique Notre-Dame de Montréal.

Remplissez le formulaire au bas du présent numéro de *Dialogue* et devenez membre des Amis(es) du Cimetière.

**GRANDE MESSE
COMMÉMORATIVE
ANNUELLE**
sous le chapiteau,
sera célébrée le dimanche
14 septembre 2003 à 11h00

Vous aurez la chance d'entendre un volet musical
de 10h00 à 11h00.

Un léger goûter sera servi à compter de 10h00.

Venez en grand nombre!

VISITE GUIDÉE APRÈS LA MESSE
(sans frais)

Dans le but de mieux faire connaître notre cimetière,
une visite débutera à 12h35. Pour y participer,
vous devez réserver en téléphonant au (514) 735-1361.
Cette visite pédestre aura une durée maximale d'une heure.

Oui, je veux faire partie des Amis(es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges !

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ Appartement : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Province : _____

Téléphone : (_____) _____ - _____
Code régional Numéro

Vous pouvez me faire parvenir le bulletin *Dialogue* à l'adresse de courriel
suivante : _____@_____

Les frais d'adhésion annuels sont de 20 \$.

Veuillez joindre votre chèque, au nom des *Amis(es) du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges*, à votre demande d'adhésion.

**Les Amis(es)
du Cimetière
Notre-Dame-des-Neiges**
Formulaire d'adhésion

